nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 10 juin 2026

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 150000 € : 9000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 250000 € : 12000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 250001 € et 400000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400001 € et 700000 € : 4,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 700001 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur) sauf dans le cadre d'une succession ou surendettement, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur et calculés selon le barème ci-dessus, en pourcentage du prix net vendeur.

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Avis de valeur : 200 € TTC.
Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Honoraires à la charges de l'acquéreur)

Jusqu'à 50 000€	Forfait 4800 € TTC
De 50 001€ à 100 000€	Forfait 9600€ TTC
De 100 001€ à 200 000€	10%
Supérieur à 200 001€	8%

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

Locaux professionnels, commerciaux et d'activités	2 mois de loyer TTC HC
Garages et parkings	20% du loyer TTC HC
Droit au bail	10% de montant de cession TTC

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10,09€ TTC par m² de surface habitable (zone tendue)

8.07€ TTC par m² de surface habitable (zone non tendue)

Honoraires à la charge du locataire :

10,09 € TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

8,07 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

TRANSACTION VENTE IMMOBILIER D'ENTREPRISE (honoraires à la charge de l'acquéreur)

Pour un prix de vente inférieur à 999999€	6% HT du prix net vendeur
Pour un prix de vente supérieur à 1000000€	5% HT du prix net vendeur

GESTION LOCATIVE

PACK (à la charge du bailleur)	En % TTC des sommes encaissées
Pack Simplicité	7,2% TTC
Pack Sérénité	8,1% TTC
Option Garantie Loyers Impayés (GLI)	2,3% TTC

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

Société L'@GENCE E-MOBILIERE , SAS au capital de 7500 € € - Siège social : 7 PLACE DE LA LIBERTE 31470 SAINT LYS - RCS TOULOUSE n° 950773911 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3101 2023 000 000 044 délivrée par CCI DE TOULOUSE
Garant : SMA SA , 8 rue Louis Armand CS71201 - 75738 Paris Cedex 15